

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du jeudi 22 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 17h35, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 12  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 2  
Nombre de délégués votants : 14

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

**Déléguées suppléantes :**

Danielle GRILLET-ANDREOLI, MICHEL Sheila, Isabelle MOURER, Nadège SAPORITO.

**Délégués ayant donné pouvoir :**

Yves MASSAROTTI, Pascal POCHAT-BARON.

**Délégués excusés :**

Boris AVOUAC, René CARME, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Colette BOEX, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Madame MICHEL Sheila est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –  
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au sein du Conseil Syndical sur les orientations budgétaires (art L. 2312-1 du CGCT).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les Elus sur sa situation financière.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.


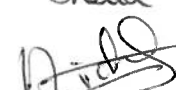
Les indications données dans le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente note le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du Conseil syndical.

Le Comité syndical a :

- Largement débattu des orientations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 22 janvier 2026 ;

D.G.S.

Le Président, Stéphane VALLI   <b>Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC</b>	Le Secrétaire de séance MICHEL Sheila 
--	--